



Nouméa, le 6 avril 2020

Réunion du 6 avril

Le gouvernement a réuni les organisations patronales, les syndicats de salariés, les chambres consulaires et certains syndicats professionnels ce matin à 11 h 00, en présence de Christopher GYGES et Jean-Louis d'Anglebermes.

Fonds de solidarité :

Les conventions entre l'Etat et les Provinces devraient être signées d'ici deux ou trois jours.

Chômage partiel

Le gouvernement indique que la délibération peut toujours être améliorée. Mais que seul le congrès en décidera in fine.

Le gouvernement reste ouvert aux propositions des acteurs économiques.

Un courrier sera envoyé aux participants pour qu'il fasse des propositions quant aux critères d'éligibilité et sur les capacités de financement.

Rappel du double objectif de ces modalités : soutenir les emplois et entreprises tout en évitant les abus.

L'appui de l'Etat, prend la forme d'une avance de trésorerie par un prêt qui finance le chômage partiel, le report d'échéances, et la trésorerie des collectivités.

Une avance par l'AFD sera décidé dans 3-4 jours.

Chômage partiel : avec le dispositif actuel sur les premiers dossiers le régime chômage tient 2 jours = (750MF). Alors que dire avec un dispositif amplifié ...

Le gouvernement rappelle que dans la situation sanitaire actuelle, il n'y a pas la place pour des effets d'aubaine. Il n'est pas opposé à la publication des noms de entreprises qui envisageraient de tricher.

Il réfléchit par ailleurs à la possibilité d'une disposition empêchant la distribution de dividende en contrepartie des aides.

Il convient que la suppression du critère de baisse du CA sur le chômage partiel serait plus simple pour l'instruction des dossiers.
Mais attention aux effets d'aubaine et abus.

L'attribution du chômage partiel aux entreprises se fait par arrêté donc c'est transparent. A ce jour il n'y a pas d'arrêté encore publié. Un était à la signature ce WE comprenant 300 entreprises.

L'Inter-patronale s'interroge sur le procès d'intention sur le soi-disant penchant des entreprises à tricher sur le dispositif du chômage partiel et rappelle que le chômage partiel bénéficie surtout au maintien de l'emploi.

L'Inter-patronale attire également l'attention sur le risque élevé d'effet de seuil des conditions actuelles car il pourrait pousser les entreprises à réduire plus que nécessaire leur activité ou à fermer pour bénéficier du dispositif.

Chacun convient de la nécessité que chaque acteur ait un comportement civique, en ne cherchant pas à profiter de la période pour bénéficier sans raison du chômage partiel ou pour ne pas payer ses fournisseurs.

Le gouvernement informe que parmi les modifications du dispositif Chômage partiel Covid-19 apportée en séance du gouvernement de vendredi, figure un ajustement pour que ceux qui sont un peu au-dessus du SMG, touchent bien 100% du SMG.

[Sortie du confinement](#)

Le gouvernement indique être preneur d'avis sur les modalités de reprise économique et de sortie du confinement.

[ICPE :](#)

Le gouvernement informe que pour la Province sud, les délais liés formalités ICPE seront reportés.

[Loyers commerciaux :](#)

Dans le plan de sauvegarde, il est indiqué que le report n'est pas obligatoire du côté des bailleurs. Le gouvernement réfléchit à rendre ce report obligatoire.

Une demande d'acteurs économique est faite en ce sens pour que ce soit le cas pour les entreprises de moins 120MF de CA.

[Travailleurs indépendants :](#)

Le gouvernement est preneur de proposition sur un accompagnement supplémentaire à l'attention des travailleurs indépendants, tel que par exemple

calculer les cotisations sociales sur N et pas N-1 pour prendre en considération la baisse activité.

Congés

Le gouvernement serait ouvert à la possibilité de prendre des dispositions permettant aux entreprises d'imposer de la prise de congé sous certaines conditions, à l'image de ce qui a été fait en métropole, et ce pour baisser le montant total du chômage partiel.

Réglementation des prix

Le gouvernement va passer les gels et solutions hydroalcooliques, masques et gants en produits de première nécessité.

PROCHAINE REUNION – MERCREDI 8 AVRIL 2020 A 11H